

Transactions**Honoraires TTC**

"Les honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat confié par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur ainsi qu'à l'avant contrat de vente, à la charge de l'un ou de l'autre voir des deux"

De 0 € à 60 000 €	5 500 € TTC
De 60 001 € à 100 000 €	9 % TTC
De 100 001 € à 200 000 €	8 % TTC
De 200 001 € à 300 000 €	7 % TTC
De 300 001 € à 400 000 €	6 % TTC
Au delà de 400 001 €	5 % TTC

Stationnement (garage, parking, box) FORFAIT2 500 € TTC

Locations**Honoraires TTC**

Selon l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989, modifié par la "Loi ALLUR" du 24 mars 2014

(...) Le montant de toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 loi 89 - Décret n°2014-890 du 1er août 2014)

Honoraires	Part Locataire	Part Bailleur
Entremise, recherche	Offert	Offert
Visites, dossier, bail	8€ TTC / m ²	8€ TTC / m ²
Etat des lieux	3€ TTC / m ²	3€ TTC / m ²

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%.